

Sonder Holdings Inc. étend ses activités au Canada avec de nouveaux emplacements à Montréal et à Toronto

Sonder Holdings Inc. (« Sonder »), une société d'hôtellerie de nouvelle génération qui redéfinit l'expérience client par le biais de la technologie et le design exceptionnel, a élargi son empreinte au Canada en 2021 par l'ouverture de nouveaux emplacements et par la conclusion d'ententes visant des centaines d'unités additionnelles à Montréal et à Toronto.

Ce communiqué de presse contient des éléments multimédias. Voir le communiqué complet ici : <https://www.businesswire.com/news/home/20220104005375/fr/>

Sonder The Liberty (Photo: Business Wire)



À Montréal, Sonder a récemment procédé à l'ouverture du Sonder Saint-Paul, un hôtel de 20 unités aménagé dans un édifice patrimonial du Vieux-Montréal, ainsi qu'à celle du Sonder Maisonneuve, une nouvelle construction de 157 unités située en plein cœur du centre-ville de Montréal, dans laquelle on retrouve des suites de type studio et des suites d'une, de deux ou de trois chambres entièrement équipées qui disposent toutes d'un balcon, d'une salle de buanderie et d'une cuisine. Les clients ont également accès à des commodités, notamment une piscine sur le toit, un sauna et une salle d'entraînement.

À l'heure actuelle, la société exploite plus de 385 unités dans plusieurs quartiers de la ville, notamment dans Griffintown et sur le Plateau, et compte plus de 270 unités additionnelles visées par des ententes dans deux autres emplacements, y compris dans l'immeuble de l'ancien Board of Trade de la rue Saint-Sacrement.

La société fondée à Montréal a également établi un nouveau centre décisionnel pour ses activités mondiales et prévoit créer des centaines de nouveaux postes à ses bureaux situés sur la rue Viger.

« Nous sommes très enthousiastes à l'idée de travailler en partenariat avec une société bien capitalisée et fiable comme Sonder. Son modèle novateur et éprouvé en matière d'hôtellerie permet d'offrir aux clients à l'échelle mondiale une expérience qui, selon nous, représente l'avenir de l'hôtellerie et qui a été lancée et conçue ici même à Montréal » a commenté Richard Rumpf, vice-président d'Immeubles Prime, un important fournisseur d'espaces axés sur le design répondant aux besoins du monde moderne qui détient également plusieurs immeubles exploités par Sonder à Montréal.

Sonder continue également d'accroître ses activités à Toronto, la plus grande ville du Canada, et a récemment conclu des ententes visant plus de 110 unités dans quatre nouveaux emplacements situés dans différents quartiers recherchés de la ville, comme le St. Lawrence Market et le Entertainment District. Ces unités s'ajoutent aux plus de 120 unités annoncées que l'on retrouve dans les cinq emplacements existants de Sonder à Toronto.

« Les villes canadiennes sont des destinations internationales où l'on retrouve une combinaison intéressante d'hôtels et d'immeubles contemporains qui s'intègrent bien à notre portefeuille » a indiqué Martin Picard, co-fondateur et responsable mondial de l'immobilier de Sonder. « Notre offre vise les voyageurs modernes et les sous-groupes de voyageurs émergents comme celui des travailleurs nomades. Nous recherchons des immeubles qui sont situés à proximité de destinations culturelles ou touristiques et qui se prêtent bien aux expériences axées sur le design et la technologie. Même si Sonder est devenue une société mondiale, ses racines sont au Canada et nous avons l'intention de continuer d'y accroître sa présence. »

La société exploite également un immeuble de 66 unités dans le quartier West End de Vancouver et examine des possibilités d'expansion à Ottawa, Québec, Calgary, Banff et Victoria.

Sonder, dont le siège social est situé à San Francisco, exerce des activités dans plus de 35 villes réparties dans dix pays, et compte plus de 16 000 unités opérationnelles et visées par des ententes à travers le monde. La société travaille en partenariat avec des propriétaires d'immeubles et des locateurs afin de gérer et d'exploiter des hôtels et des immeubles. Sonder se distingue de ses concurrents du secteur de l'hôtellerie grâce à une conception avant-gardiste et aux éléments technologiques qu'elle intègre à ses hébergements et à son expérience client. Cette expérience axée sur la technologie permet aux clients d'avoir le plein contrôle de leur séjour. Au moyen de l'application Sonder téléchargée sur leur appareil mobile, ils peuvent avoir accès à tout ce dont ils ont besoin (que ce soit pour la réservation, les communications avec le service aux clients ou les formalités de départ), et ce à tout moment et peu importe où ils se trouvent.

Regroupement d'entreprises avec Gores Metropoulos II

Sonder a annoncé récemment que la déclaration d'inscription sur formulaire S-4 déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») le 7 juillet 2021, dans sa version modifiée par la modification n° 7 déposée le 20 décembre 2021, a été déclarée valide le 22 décembre 2021. La déclaration d'inscription a été déposée dans le cadre du regroupement d'entreprises proposé de Sonder et Gores Metropoulos II, Inc. (Nasdaq : GMII, GMIIW, et GMIIU).

Une assemblée extraordinaire des actionnaires de Gores Metropoulos II visant à approuver le regroupement d'entreprises se tiendra le 14 janvier 2022, à 9 h (heure de l'Est).

Les actions ordinaires et les bons de souscription publics de Sonder devraient être inscrits à la cote du Nasdaq sous les symboles « SOND » et « SONDW », respectivement, après la clôture du regroupement d'entreprises. À la réalisation du regroupement d'entreprises, sous réserve de tous rachats par les actionnaires publics de Gores Metropoulos II et du paiement des frais liés à l'opération à la clôture, Sonder prévoit disposer d'environ 310 M\$ provenant du produit du PPSO, d'au plus 450 M\$ en espèces dans le compte en fiducie de Gores Metropoulos II et de 165 M\$ de billets à prélèvement différé afin de financer les activités et de soutenir les initiatives de croissance actuelles ou nouvelles.

À propos de Sonder

Sonder révolutionne le secteur de l'hôtellerie grâce à des services novateurs axés sur la technologie et des lieux d'hébergement inspirants et judicieusement conçus, le tout combiné en toute fluidité. Officiellement lancée en 2014 et établie à San Francisco, Sonder propose des options d'hébergement variées comme des chambres spacieuses et des suites et appartements entièrement équipés dans plus de 35 marchés répartis dans dix pays et sur trois continents. L'application Sonder permet aux clients d'avoir le plein contrôle de leur séjour. Grâce aux fonctions en libre-service, à la procédure d'enregistrement simple et à l'assistance sur place 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, tous les clients de Sonder peuvent facilement profiter des commodités et services qu'elle offre, et vivre une expérience d'hébergement des plus agréables.

Pour en savoir plus, visitez le site www.sonder.com ou suivez Sonder sur Facebook, Twitter ou Instagram. Téléchargez l'application Sonder sur Apple ou Google Play.

À propos de Gores Metropoulos II, Inc.

Gores Metropoulos II, Inc. (Nasdaq : GMII, GMIIW et GMIIU) est une société d'acquisition à vocation spécifique parrainée par un membre du même groupe que The Gores Group, LLC, une société d'investissement internationale fondée en 1987 par Alec Gores, et par un membre du même groupe que Metropoulos & Co, qui est la propriété de Dean, Evan et Daren Metropoulos. Gores Metropoulos II a été constituée dans le but de conclure une fusion, une opération boursière, une acquisition d'actifs, un achat d'actions, une réorganisation ou un regroupement d'entreprises similaire avec une ou plusieurs entreprises. MM. Gores et Metropoulos ont ensemble plus de 100 ans d'expérience en tant qu'entrepreneurs, exploitants et investisseurs dans divers secteurs, notamment dans le secteur industriel et dans ceux des technologies, des médias et du divertissement, des services aux entreprises, des soins de santé et des produits et services de consommation. Au cours de leurs carrières, MM. Gores et Metropoulos, ainsi que leurs équipes respectives, ont investi dans plus de 180 sociétés de portefeuille dans des environnements macroéconomiques variés, selon une stratégie d'investissement cohérente et axée sur les besoins opérationnels. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le site www.gores.com.

Renseignements supplémentaires et où les trouver

Dans le cadre du regroupement d'entreprises proposé, Gores Metropoulos II, Inc. a déposé une

déclaration d'inscription au moyen du formulaire S-4 (la « déclaration d'inscription ») qui comprend une circulaire de sollicitation de procurations provisoire, une déclaration de sollicitation de consentements et un prospectus à l'égard des titres de Gores Metropoulos II devant être émis dans le cadre du regroupement d'entreprises proposé. La SEC a déclaré le formulaire S-4 valide le 22 décembre 2021. La circulaire de sollicitation de procurations, la déclaration de sollicitation de consentements et le prospectus définitifs seront transmis à tous les actionnaires de Gores Metropoulos II en date du 30 novembre 2021, date de clôture des registres déterminée pour le vote sur le regroupement d'entreprises proposé et d'autres questions qui feront l'objet d'un vote lors de l'assemblée des actionnaires de Gores Metropoulos II qui aura lieu en vue d'approuver le regroupement d'entreprises proposé et d'autres questions (l'« assemblée extraordinaire »). Gores Metropoulos II peut également déposer d'autres documents concernant le regroupement d'entreprises proposé auprès de la SEC. La circulaire de sollicitation de procurations, la déclaration de sollicitation de consentements et le prospectus définitifs contiennent de l'information importante sur le regroupement d'entreprises proposé et sur les autres questions qui feront l'objet d'un vote lors de l'assemblée extraordinaire et ils ne sont pas censés fournir le fondement de toute décision en matière de placement ou de toute autre décision à l'égard de telles questions. Les investisseurs et les porteurs de titres pourront également obtenir sans frais des exemplaires de la circulaire de sollicitation de procurations, de la déclaration de sollicitation de consentements et du prospectus définitifs ainsi que de tous les autres documents pertinents déposés ou devant être déposés auprès de la SEC, dès qu'ils seront accessibles, sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov ou en en faisant la demande par la poste au 6260 Lookout Road, Boulder, CO 80301, à l'attention de Jennifer Kwon Chou, ou en communiquant avec Morrow Sodali LLC, l'agent de sollicitation de procurations de Gores Metropoulos II. Il est possible d'obtenir de l'aide en appelant au numéro sans frais (800) 662-5200 (les banques et les courtiers peuvent appeler à frais virés au (203) 658-9400).

Participants à la sollicitation

Gores Metropoulos II, Sonder et leurs administrateurs et membres de la haute direction respectifs pourraient être considérés comme des participants à la sollicitation de procurations des actionnaires de Gores Metropoulos II à l'égard du regroupement d'entreprises proposé. Les actionnaires de Gores Metropoulos II et les autres personnes intéressées peuvent obtenir, sans frais, de plus amples renseignements sur les participations de ces personnes et d'autres personnes qui peuvent être considérées comme des participants au regroupement d'entreprises proposé en consultant la déclaration d'inscription de Gores Metropoulos II effectuée au moyen d'un formulaire S-1 (dossier n° 333-251663), que la SEC a déclarée valide le 19 janvier 2021, ainsi que la circulaire de sollicitation de procurations, la déclaration de sollicitation de consentements et le prospectus concernant le regroupement d'entreprises proposé. Il est possible d'obtenir des exemplaires de ces documents sans frais, comme il est indiqué dans le paragraphe précédent.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient un certain nombre de « déclarations prospectives » au sens de la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces dernières concernent, entre autres, ce qui suit : la croissance prévue des produits et des flux de trésorerie de Sonder (y compris les prévisions de Sonder relativement au produit total et au BAIIA ajusté pour

l'exercice se terminant le 31 décembre 2021), la croissance projetée des unités de Sonder (y compris les prévisions de Sonder relativement à la croissance du portefeuille total pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021), les renseignements relatifs aux mesures ou résultats financiers ou d'exploitation futurs éventuels ou présumés de Gores Metropoulos II ou de Sonder, les stratégies commerciales, les niveaux d'endettement, la position concurrentielle, l'environnement sectoriel, les occasions de croissance potentielles, les activités futures, les produits et services, les ouvertures prévues, les attentes concernant la conclusion d'ententes visant des unités et l'incidence de la réglementation, notamment la possibilité que le regroupement d'entreprises proposé dégage un rendement pour les actionnaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les attentes, les estimations, les projections et les croyances actuelles de la direction de Gores Metropoulos II ou de Sonder, ainsi que sur un certain nombre d'hypothèses quant à des événements futurs. Dans le présent communiqué de presse, les mots « estime », « projeté », « prévoit », « anticipe », « a l'intention de », « croit », « recherche », « peut », « propose » et les variations de ces mots ou d'autres expressions similaires (ou leurs formes négatives) ainsi que l'utilisation du futur ou du conditionnel visent à signaler des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont pas une garantie de rendement ou d'une conjoncture futurs, et comportent un certain nombre de risques, d'incertitudes, d'hypothèses et d'autres facteurs importants connus et inconnus, plusieurs d'entre eux étant indépendants de la volonté de la direction de Gores Metropoulos II ou de Sonder, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats mentionnés dans les déclarations prospectives. Ces risques, incertitudes, hypothèses et autres facteurs importants comprennent notamment, sans s'y limiter : a) la survenance de tout événement, tout changement ou toute autre circonstance qui pourrait mener à la résiliation de la convention de fusion (dans sa version modifiée par la modification n° 1 de la convention et du plan de fusion datée du 27 octobre 2021 (la « modification n° 1 »)) et du regroupement d'entreprises proposé envisagé aux termes de celle-ci; b) l'incapacité de réaliser le regroupement d'entreprises proposé en raison du défaut d'obtenir l'approbation des actionnaires de Gores Metropoulos II ou d'autres conditions de clôture prévues dans la convention de fusion (dans sa version modifiée par la modification n° 1); c) la capacité de remplir les critères d'inscription du NASDAQ à la suite de la réalisation du regroupement d'entreprises proposé; d) l'incapacité de réaliser le placement privé dans le cadre du regroupement d'entreprises décrit dans la déclaration d'inscription; e) le risque que le regroupement d'entreprises proposé perturbe les activités et les plans actuels de Sonder ou de ses filiales à la suite de l'annonce et de la réalisation des opérations décrites aux présentes; f) la capacité à reconnaître les avantages prévus du regroupement d'entreprises proposé, qui pourraient être touchés, entre autres choses, par la concurrence, la capacité de la société issue du regroupement à croître et à gérer sa croissance de manière rentable, à maintenir des relations avec les clients et les fournisseurs et à retenir les membres de la direction et les employés clés; g) les coûts liés au regroupement d'entreprises proposé; h) les modifications apportées aux lois ou aux règlements applicables, y compris les développements juridiques et réglementaires (comme la déclaration relative aux considérations en matière de comptabilité et de déclarations pour les bons de souscription émis par les sociétés d'acquisition à vocation spécifique); i) la possibilité que Sonder puisse être touchée de façon défavorable par d'autres facteurs économiques, commerciaux et/ou liés à la concurrence; j) les risques liés aux effets de la pandémie de COVID-19, y compris le variant Omicron et d'autres variants, et les restrictions gouvernementales et autres (y compris les restrictions de voyage) qui pourraient en découler; et (k) d'autres risques et incertitudes qui

figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations, la déclaration de sollicitation de consentements et le prospectus définitifs de Gores Metropoulos II, y compris ceux figurant à la rubrique « Facteurs de risques » de ces documents, et d'autres documents déposés par Gores Metropoulos II à l'occasion auprès de la SEC. Vous êtes priés de ne pas vous fier indûment aux déclarations prospectives, lesquelles ne sont valides qu'au moment où elles sont formulées. Sauf dans la mesure requise par une loi, Gores Metropoulos II et Sonder ne s'engagent aucunement à mettre à jour ou à réviser leurs déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date du présent communiqué. Des risques et des incertitudes additionnels sont décrits dans les rapports de Gores Metropoulos II déposés et devant être déposés auprès de la SEC et accessibles sur le site Web de la SEC à l'adresse www.sec.gov.

Mise en garde

Le présent communiqué porte sur un regroupement d'entreprises proposé entre Gores Metropoulos II et Sonder. Il ne constitue pas une offre de vente ou d'échange ni la sollicitation d'une offre d'achat ou d'échange de titres, et aucune vente de titres ne pourra être réalisée dans un territoire où une telle offre, vente ou échange serait illégal avant leur inscription ou leur admissibilité en vertu des lois sur les valeurs mobilières de ce territoire.



Consultez la version source sur [businesswire.com](https://www.businesswire.com) :
<https://www.businesswire.com/news/home/20220104005375/fr/>